

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU YUKON

États financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2018

Non vérifiés - se reporter au rapport de mission d'examen

Commission des droits de la personne du Yukon
États financiers – Table des matières
Exercice clos le 31 mars 2018
Non vérifiés – se reporter au rapport de mission d'examen

	Page
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6-8

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de la Commission :

J'ai vérifié les états financiers de la Commission des droits de la personne du Yukon ci-joints. Ces états financiers comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres renseignements.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif et du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué mon examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Autres points

Les états financiers de l'exercice précédent ont été examinés par un autre comptable professionnel agréé, qui a exprimé sur ces états une conclusion non modifiée le 17 mai 2017.

Conclusion

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des droits de la personne du Yukon au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités de fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Whitehorse (Yukon)
Le 15 juin 2018



COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ

Commission de droits la personne du Yukon
État de la situation financière
Au 31 mars 2018
Non vérifié – Voir le rapport de mission d'examen

	2018	2017
ACTIF		
À COURT TERME		
Trésorerie	61 216 \$	47 926 \$
Créances	60 331	1 160
Frais payés d'avance	13 384	9 164
	134 931	58 250
MATÉRIEL (Note 4)	23 871	13 419
	158 802 \$	71 669 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
À COURT TERME		
Comptes fournisseurs	6 660 \$	29 071 \$
Salaires	7 952	11 105
Retenues à la source	35 525	44 408
	50 137	84 584
ACTIF NET	108 665	(12 915)
	158 802 \$	71 669 \$

POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION



Membre de la Commission



Membre de la Commission

Commission des droits de la personne du Yukon**État des résultats****Au 31 mars 2018***Non vérifié – Se reporter au rapport de mission d'examen*

	2018	2017
PRODUITS		
Subvention du gouvernement pour les activités	817 000 \$	677 972 \$
Direction des services en français – gouvernement du Yukon	56 229	-
Recouvrement de salaire – gouvernement du Yukon	14 683	-
Remboursement des dépenses, séminaires et autres recettes	12 685	1 768
Subventions du gouvernement pour la formation	4 019	13 689
Revenu d'intérêts	68	247
	904 684	693 676
CHARGES		
Amortissement	9 207	4 738
Rapport annuel	1 695	4 179
Frais bancaires	791	670
Assurance responsabilité	6 045	5 900
Personnel affecté à l'ACCCDP	7 654	-
Enquêtes	524	1 315
Honoraires des membres de la Commission	15 200	15 400
Rencontres et déplacements des membres de la Commission	5 872	3 196
Formation des membres de la Commission	3 247	4 780
Messagerie et poste	1 389	917
Assurance responsabilité des employés	9 460	8 972
Formation et déplacements des employés	18 484	25 181
Assurances – général	1 286	1 284
Entretien	2 084	1 800
Services juridiques et de contrats	22 744	46 928
Frais juridiques	25 558	1 236
Bibliothèque et ressources documentaires	3 989	3 046
Cotisations	1 000	1 588
Bureau	20 902	5 441
Honoraires pour services de comptabilité	4 249	3 173
Loyer	46 483	39 500
Entretien et réparation	32 929	12 626
Activités spéciales	9 120	3 638
Abonnements, publications et films	2 513	2 886
Téléphone et Internet	11 076	8 482
Salaires et retenues à la source	510 788	501 278
Site Web et imprimés	8 815	803
	783 104	708 957
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	121 580 \$	(15 281) \$

Commission des droits de la personne du Yukon
État de l'évolution de l'actif net
Au 31 mars 2018
Non vérifié - Se reporter au rapport de mission d'examen

	Solde 2017	Excédent des produits par rapport aux charges	Acquisitions et cessions d'immobilisations	Amortissement du matériel au cours de l'exercice	Solde 2018
Actif net non affecté	(26 334) \$	121 580 \$	(19 659) \$	9 207 \$	84 794 \$
Investissements dans le matériel	13 419		19 659	(9 207)	23 871
	(12 915) \$	121 580 \$	- \$	- \$	108 665 \$
	Solde 2016	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Acquisitions et cessions d'immobilisations	Amortissement du matériel au cours de l'exercice	Solde 2017
Actif net non affecté	(3 698) \$	(15 281) \$	(12 093) \$	4 738 \$	(26 334) \$
Investissements dans le matériel	6 064	-	12 093	(4 738)	13 419
	2 366 \$	(15 281) \$	- \$	- \$	(12 915) \$

Commission des droits de la personne du Yukon
État des flux de trésorerie
Au 31 mars 2018
Non vérifié - Se reporter au rapport de mission d'examen

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	121 580 \$	(15 281) \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement du matériel	9 207	4 738
	130 787	(10 543)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Créances	(59 171)	(1 160)
Comptes fournisseurs	(22 411)	11 270
Frais payés d'avance	(4 220)	5 806
Salaires	(3 153)	1 535
Retenues à la source	(8 883)	32 428
	(97 838)	49 879
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	32 949	39 336
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de matériel	(19 659)	(12 093)
AUGMENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	13 290	27 243
Trésorerie au début de l'exercice	47 926	20 683
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	61 216 \$	47 926 \$

Commission des droits de la personne du Yukon

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2018

Non vérifié - Se reporter au rapport de mission d'examen

1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

La Commission des droits de la personne du Yukon (« l'organisme ») est un organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement du Yukon. La direction a déterminé que la Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'organisme, créé en 1987, est chargé de faire enquête et de régler le cas lorsqu'une plainte alléguant une infraction aux droits de la personne est déposée au Yukon, ainsi que de faire appliquer la *Loi sur les droits de la personne*. L'organisme est situé au 305, rue Main, bureau 215, à Whitehorse, au Yukon.

2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Il se pourrait que certains utilisateurs aient besoin de plus d'information parce que ces états financiers n'ont pas été préparés à des fins générales.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilisation des produits

La Commission des droits de la personne du Yukon applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont comptabilisés en produits de l'exercice où sont engagées les charges connexes. Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou en apports à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les frais d'inscription aux séminaires sont comptabilisés lorsque les séminaires ont lieu.

Matériel

Le matériel est comptabilisé au coût ou au coût réputé moins l'amortissement cumulé. Le matériel est amorti sur sa durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif, selon les taux et les méthodes ci-dessous.

Matériel informatique	55 %
Ameublement et accessoires	20 %

L'organisme procède régulièrement à un examen de son matériel afin d'éliminer les éléments obsolètes. Les subventions du gouvernement sont comptabilisées à titre de réduction des coûts du matériel.

Le matériel acquis au cours de l'exercice, mais non utilisé, n'est amorti qu'au moment où il commence à être utilisé.

Dons

Les dons reçus sous forme d'immobilisations et de matériel sont comptabilisés à la juste valeur estimative des biens reçus et inscrits à titre de produits au poste « Dons et autres recettes ».

Dépréciation d'un actif à long terme

L'organisme effectue un test de dépréciation lorsque les événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif à long terme pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est évaluée en comparant la valeur comptable avec les flux de trésorerie futurs prévus que l'utilisation directe et la sortie éventuelle de l'actif à long terme devraient générer. Si le test de dépréciation montre que la valeur comptable de l'actif n'est pas recouvrable, il faut comptabiliser une perte de valeur dans la mesure où la valeur comptable est supérieure à la juste valeur.

(voir page suivante)

Commission des droits de la personne du Yukon

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2018

Non vérifié - Se reporter au rapport de mission d'examen

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Incertitude relative à la mesure

Pour la préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré de l'actif et du passif, sur les informations fournies au sujet de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et sur les produits et charges déclarés pendant l'exercice visé. Ces estimations sont réexaminées régulièrement et tout ajustement nécessaire est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle il est connu. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Méthode de comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment où ils sont acquis ou émis. Au cours des périodes subséquentes, les actifs financiers activement négociés sont comptabilisés à la juste valeur et tout gain ou perte non réalisés doit être comptabilisé dans le résultat. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement et soumis à un test de dépréciation à la date de clôture de l'exercice. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, la vente ou l'émission d'un instrument financier sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

4. MATÉRIEL

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2018	Valeur comptable nette 2017
Matériel informatique	32 026 \$	19 577 \$	12 449 \$	6 430 \$
Ameublement et accessoires	18 307	6 885	11 422	6 989
	50 333 \$	26 462 \$	23 871 \$	13 419 \$

5. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Commission dépend économiquement du gouvernement du Yukon du fait que les fonds d'une somme de 891 931 \$ (691 661 \$ en 2017) reçus de ce dernier constituent sa principale source de revenus de fonctionnement.

6. ENGAGEMENTS EN VERTU DU CONTRAT DE LOCATION

Pour l'exercice considéré, l'organisme s'est engagé à louer des locaux aux termes d'un bail de 10 ans qui vient à échéance le 31 octobre 2027. Aux termes du bail, l'organisme doit verser un loyer de base de 48 360 \$ pour les deux premières années, de 53 940 \$ pour les quatre années suivantes et de 57 660 \$ pour les quatre dernières années. En plus de ce loyer de base, l'organisme doit payer sa quote-part des frais d'entretien et des autres coûts afférents pour les locaux loués.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme est exposé à divers risques par le biais de ses instruments financiers et dispose d'un cadre exhaustif de gestion des risques pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse qui suit fournit de l'information sur les risques auxquels est exposé l'organisme et sur la concentration de ces risques, au 31 mars 2018.

(voir page suivante)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en raison du fait qu'il reçoit des fonds du gouvernement du Yukon et d'autres sources apparentées. Au cours de l'exercice considéré, l'organisme possède suffisamment d'actif à court terme pour régler le passif à court terme. Cela pourrait toutefois changer selon le résultat des négociations annuelles des accords de financement de soutien avec le gouvernement du Yukon.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'une variation des taux d'intérêt ait une incidence défavorable sur la valeur d'un instrument financier. Dans le cadre de ses activités de fonctionnement et de financement habituelles, l'organisme gère l'exposition au risque lié à la variation des taux d'intérêt de manière à le réduire au minimum. L'exposition de l'organisme à ce risque découle principalement de son compte d'épargne à taux variable.

Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est exposé à aucun autre risque de prix particulier lié à ces instruments financiers.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains des chiffres correspondants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle qui a été adoptée pour l'exercice considéré.
